

CHARTRE D'ACCUEIL

du NOUVEAU Né et de ses PARENTS

1

Votre service de maternité est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de soins de qualité pour toutes les familles, et notamment dans la promotion de l'allaitement maternel.

2

La majorité du personnel reçoit des formations adaptées, entre autres sur les techniques d'accouchement et l'allaitement maternel, permettant de vous accompagner dans le choix que vous ferez.

3

Vous êtes invités à participer à la préparation à la naissance où sera abordé le mode d'alimentation de votre nouveau-né et à des séances bimensuelles d'information sur l'allaitement maternel et ses bienfaits. Elles vous aideront à exprimer vos désirs et à faire votre choix.

4

À la naissance, votre bébé sera posé sur vous et restera blotti, peau contre peau. Vous offrirez ainsi les meilleures conditions pour le réchauffer, le sécuriser et pour une première tétée au sein si vous le désirez.

5

Si vous avez choisi l'allaitement maternel, nous vous accompagnerons dans sa "mise en route" à la recherche d'un maximum d'efficacité, de confort et de plaisir pour maman et bébé. Si vous êtes séparés de votre bébé, nous montrerons à la maman comment exprimer ou tirer son lait.

6

Si vous n'allaites pas, nous vous informerons sur la préparation des biberons.

7

Lorsque bébé est nourri au sein, il ne reçoit aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale.

8

Avec tous les changements que provoque la naissance, votre bébé a besoin de votre présence, cela le rassure. Il est souhaitable de cohabiter jour et nuit avec son bébé.

9

Pour un bon démarrage de votre allaitement, nous vous recommandons de mettre bébé au sein aussi souvent qu'il le désirera.

10

Durant les premières semaines de sa vie, votre bébé n'a besoin d'aucune tétine artificielle qui pourrait perturber ses premiers repères.

11

Lorsque vous sortirez de la maternité, nous vous recommandons vivement d'être accompagnés et soutenus dans votre rôle de parents.

Nous vous donnerons toutes les adresses utiles, et notamment celle de la PMI ainsi que celles des Associations d'aide et de soutien à l'allaitement maternel.

Nous nous engageons à respecter le Code International OMS qui vise à procurer une alimentation adaptée aux nourrissons en encourageant l'allaitement maternel et en utilisant correctement les laits industriels.